

ASSEMBLEE ANNUELLE 2023 - BULLETIN d'INSCRIPTION

A renvoyer, avant le lundi 06 mars, seulement si vous participez à l'AA et/ou au repas.

1 – Inscription à l'Assemblée Annuelle ordinaire du JEUDI 16 MARS 2023

Monsieur : Prénom:.....

Madame : Prénom :.....

2 – Inscription au déjeuner du JEUDI 16 MARS 2023

Monsieur : Prénom:.....

Madame : Prénom :.....

Le prix du repas est fixé à **35 € par personne**. Veuillez joindre à votre bulletin d'inscription un **chèque, établi à l'ordre de ARCEA-CESTA**, d'un montant de : **35 € x nombre de personnes =**

Veuillez adresser bulletin d'inscription et chèque à notre trésorier :

M. TOMBINI Christian, 18 avenue de Caplane, 33610 CESTAS.

Vous avez également la possibilité de régler par virement bancaire : Les références du compte bancaire de l'ARCEA-CESTA sur lequel faire le virement sont :

IBAN : FR76 3000 4003 1900 0100 4159 736 / BIC : BNPAFRPPXXX

Dans ce cas, veuillez envoyer le bulletin d'inscription renseigné par mail à christian.tombini@orange.fr.

Celles et ceux qui ne participeront pas au repas peuvent s'inscrire à l'Assemblée Annuelle par mail christian.tombini@orange.fr ; ou par tél : 06 33 63 49 80.

Cotisations : Nous vous rappelons que la participation à l'Assemblée Annuelle d'une Association est réservée aux membres à jour de leur cotisation. Si ce n'est déjà fait, nous vous demandons de payer votre cotisation 2023 dès réception de la présente convocation. L'appel à cotisation vous a été adressé en décembre avec le bulletin d'informations semestriel. Dans ce cas faire 2 chèques - un pour la cotisation et un pour le repas - en précisant l'objet au dos.

Réservation de table : Il est possible de réserver une table auprès de M. Alain MICHAUD, tél : 06 08 91 28 70, ou de préférence par mail : alain.michaud@gadz.org , au plus tard le 06 mars. Le réservataire, chef de table, devra donner la liste complète des convives de la table dans toute la mesure du possible (maximum 8 personnes).

Remboursements : Les engagements financiers que nous prenons vis-à-vis du traiteur, nous obligent à vous préciser que toute annulation non justifiée par un cas de force majeure, ne pourra faire l'objet d'un remboursement, de même que les personnes non inscrites, et se présentant au repas, ne pourront être acceptées.